Brevet musical départemental

Contenu des épreuves orales et écrites de formation musicale 1er et 2nd cycles



Remerciements:

Ce document a été réalisé par un groupe de professeurs de formation musicale des écoles de musique et conservatoires réuni sous l'égide de la Direction des arts vivants et visuel. Ont participé à sa rédaction : Chloé Bellonnet, Gilles Desrochers, Lucie Garabiol, Marine Giraud, Jannique Illouz, Caroline Laplace, Christine Massa, Alexandre Mir, Marie-Hélène Neulat et Christine Peluchon. Qu'ils en soient ici remerciés.

La présente version a fait l'objet d'une mise à jour en novembre 2023.

Table des matières

Les épreuves		
A.	Niveau 1er cycle	3
В.	Niveau 2nd cycle	3
C.	Les barèmes	4
D.	Les chants préparés	4
1	Pour le 1er cycle	. 4
2	Pour le 2nd cycle	. 4
Le 1er cycle		. 5
A.	Les épreuves orales	5
1	Lecture de notes	. 5
2	Lecture de rythmes	. 5
3	Intonation	. 6
4	Lecture chantée	. 6
5	. Chant préparé	. 7
В.	Les épreuves écrites	7
1	. Commentaire d'écoute	. 7
2	Reconnaissance d'accords	. 8
3	Dépistage de fautes	. 8
4	. Relevé de rythmique	. 8
5	. Relevé instrumental harmonisé	. 9
6	. Relevé de thème non harmonisé	. 9
7	. Théorie	. 9
Le 2 nd cycle		10
A.	Les épreuves orales	10
1	Lecture de clés	10
2	Lectures rythmiques	10
3	Lecture chantée	12
4	Chant préparé en autonomie	12
В.	Les épreuves écrites	12
1	Commentaire d'écoute	12
2	Relevé de rythmes	12
3	Relevé d'accords	13
4	. Relevé à 2 voix	13
5	Relevé instrumental	13
6	Théorie	13

Les épreuves

Chaque niveau est composé d'une épreuve orale et d'une épreuve écrite.

A. Niveau 1er cycle

Une épreuve écrite de 50 points comprenant :

- o un commentaire d'écoute (3 points)
- une reconnaissance d'accords (4 points)
- o un dépistage de faute (3 points)
- o des relevés de rythmes (10 points)
- o un relevé instrumental harmonisé (10 points)
- o un relevé de thème non harmonisé (10 points)
- o des questions de théorie (10 points)

Une épreuve orale de 50 points comprenant :

- o une lecture de notes (10 points)
- o des lectures de rythmes (15 points)
- o une intonation (5 points)
- o une lecture chantée (10 points)
- o un chant préparé (10 points)

B. Niveau 2nd cycle

Une épreuve écrite de 50 points comprenant :

- o un commentaire d'écoute (5 points)
- o deux relevés de rythmes (10 points)
- o un relevé de chiffrage d'accords (5 points)
- o un relevé à deux voix (10 points)
- o un relevé instrumental (10 points)
- o des questions de théorie (10 points)

Une épreuve orale de 50 points comprenant :

- o une lecture de clés (10 points)
- o des lectures rythmiques (20 points)
- o une lecture chantée (10 points)
- o un chant préparé en autonomie (10 points)

C. Les barèmes

Pour le 1er et le 2nd cycles, les barèmes sont identiques :

- écrit : coefficient 1- oral : coefficient 1

D. Les chants préparés

1. Pour le 1er cycle

Deux chants ou trois chants (suivant les années) sont communiqués en début d'année scolaire aux écoles de musique et sont à apprendre. Le jour de l'épreuve, le candidat tire au sort un de ces deux chants devant le jury.

Le chant est accompagné au piano, les candidats pouvant, s'ils le souhaitent, s'accompagner au piano ou à la guitare.

2. Pour le 2nd cycle

Deux chants sont communiqués aux candidats un mois avant les épreuves orales. Le candidat en choisit un et le travaille de manière autonome. Il l'interprète ensuite devant le jury.

Le chant est accompagné au piano, les candidats pouvant, s'ils le souhaitent, s'accompagner au piano ou à la guitare.

Le 1er cycle

A. Les épreuves orales

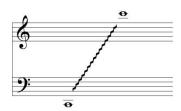
Ces épreuves sont précédées d'une mise en loge de 10 minutes.

1. Lecture de notes

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Il s'agit de lire des notes sur 2 clés (clé de sol et clé de fa) en respectant des rythmes simples horizontalement puis verticalement (de bas en haut). Il est demandé de savoir également nommer un accord de 3 sons (majeur ou mineur) en langage anglo-saxon.

Ambitus des notes à connaître requis :



2. Lecture de rythmes

Cette épreuve est notée sur 15 points et est composée de trois lectures :

<u>Lecture n°1 :</u> à exécuter au choix soit avec des claves, soit en frappant dans les mains, soit en percussions corporelles, soit sur un phonème.

<u>Lecture n°2 :</u> à exécuter avec une battue de mesure à 2, 3 ou 4 temps binaires et avec le nom des notes

<u>Lecture n°3 :</u> à exécuter avec une battue de mesure à 2 temps ternaires et avec le nom des notes.

Des nuances et un phrasé sont susceptibles d'être présents dans toutes les lectures.

Les rythmes binaires et les silences correspondants à connaître sont les suivants :



Les rythmes ternaires et les silences correspondants à connaître sont les suivants :



3. Intonation

Cette épreuve est notée sur 5 points.

Il s'agit de savoir chanter des sons conjoints, des tierces (majeures, mineures), des quintes (justes), des octaves, des accords arpégés ascendants et descendants.

L'intonation est écrite dans la tonalité de la lecture chantée.

4. Lecture chantée

Cette épreuve est notée sur 10 points.

En préambule, le candidat devra chanter sur une note donnée, l'accord parfait majeur et mineur ascendant et descendant avec le nom des notes et des altérations (1 points)

Le texte est choisi dans une tonalité majeure ou mineure n'excédant pas une altération à la clé. Il est écrit sur des rythmes simples avec une majorité de sons conjoints ou d'arpèges.

Cette lecture est accompagnée au piano.

5. Chant préparé

Cette épreuve est notée sur 10 points.

En début d'année scolaire, 2 ou 3 chants sont communiqués aux écoles de musique. Ils sont à préparer, un sera tiré au sort par le candidat lors de son passage.

Plus que la qualité de la voix ou sa justesse d'émission, seront recherchés les nuances, les phrasés, la ponctuation du texte...

Cette épreuve est accompagnée au piano mais le candidat à la possibilité de s'accompagner luimême avec l'instrument de son choix (guitare, piano...) y compris en simplifiant l'arrangement.

B. Les épreuves écrites

1. Commentaire d'écoute

Cette épreuve est notée sur 3 points.

Un texte musical enregistré est diffusé trois fois. Les candidats doivent répondre à des questions pouvant traiter des notions musicales suivantes :

- les instruments entendus et leurs timbres
- la formation instrumentale
- le mode employé : majeur, mineur
- l'écriture rythmique : binaire-ternaire et/ou chiffre indicateur de mesure
- la dénomination du mouvement
- les nuances
- l'époque et/ou un compositeur associé
- le genre : opéra, symphonie, quatuor, comédie musicale...
- le style : classique, jazz, rock...
- la tessiture des voix : soprano, alto, ténor, basse
- le type de cadence : parfaite, demi-cadence

2. Reconnaissance d'accords

Cette épreuve est notée sur 4 points.

Quatre accords d'une durée d'une ronde chacun sont exécutés au piano à la suite. Il s'agit d'indiquer par un « M » majuscule si l'accord est majeur, par un « m » minuscule si l'accord est mineur et par un « A » majuscule s'il est autre.

3. Dépistage de fautes

Cette épreuve est notée sur 3 points.

Le candidat dispose de la partition d'un texte musical. Ce texte est exécuté trois fois au piano avec trois fautes dans la partie en clef de sol.

Le candidat entoure les fautes sur la partition sans les corriger.

4. Relevé de rythmique

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Elle est composée de trois relevés, un dans une mesure binaire et un dans une mesure ternaire :

- un est exécuté au piano
- un est exécuté sur un phonème
- un est exécuté avec une percussion ou frappé dans les mains

Le candidat devra déterminer les mesures en inscrivant les barres si elles ne figurent pas sur la partition.

Chaque relevé est joué quatre fois, la pulsation est donnée avant chaque exécution. Le candidat devra déterminer les mesures en inscrivant les barres si elles ne figurent pas sur la partition.

Remarques

Pour le relevé exécuté au piano, le candidat inscrit seulement les rythmes, les notes étant écrites sur la portée.

Les rythmes binaires et ternaires utilisés sont les mêmes que les rythmes (avec les silences correspondants) à connaître des épreuves orales.

Relevé instrumental harmonisé

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Ce relevé est écrit dans la même tonalité (ou sa tonalité relative) que le relevé de thème non harmonisé (exercice suivant) et comprend des notes conjointes, des tierces, des quartes, des quintes ou des octaves. Il s'agit d'une mélodie enregistrée, jouée sur un instrument et accompagnée au piano. L'instrument est à identifier.

Il est entendu quatre fois en entier.

6. Relevé de thème non harmonisé

Cette épreuve est notée sur 15 points.

Le thème est écrit dans une tonalité majeure ou mineure comprenant jusqu'à 2 altérations à la clé ; la tonalité est donnée, l'élève doit en écrire l'armure.

Il comprend des notes conjointes, des tierces, des quartes, des quintes ou des octaves et est écrit sur un rythme exclusivement binaire.

Il est écouté une fois en entier puis par fragments et enfin deux fois en entier.

Les rythmes utilisés (et les silences correspondants) sont les mêmes que ceux des épreuves orales.

7. Théorie

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Un texte musical est soumis au candidat, le candidat doit répondre à plusieurs questions. Elles portent sur les connaissances suivantes :

- les tonalités majeures et mineures jusqu'à 2 altérations à la clé
- les chiffres indicateurs de mesure 2, 3 et 4 temps en binaire et en ternaire.
- les indications de nuances
- les indications de mouvements
- les ornements : trille, gruppetto, mordant
- les notes étrangères : appoggiature brève et appoggiature.
- les intervalles : 2nd, 3^{ce} mineures et majeures et 4^{te}, 5^{te} et 8^{ve} justes.
- la cadence parfaite et la demi-cadence.
- les notions de culture musicale : structure (A-B, ABA...), style de danse (menuet, valse, sarabande...), genre (symphonie, concerto, sonate, quatuor...)
- les compositeurs et leur époque

Le 2nd cycle

A. Les épreuves orales

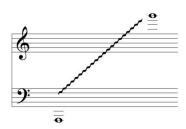
Cette épreuve est précédée d'une mise en loge de 20 minutes

1. Lecture de clés

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Il s'agit d'une lecture horizontale et verticale dans les clés de sol, fa, ut 3 et ut 4 de textes issues du répertoire et d'une lecture uniquement horizontale dans la clé d'ut 1.

Les ambitus des notes requis :





2. Lectures rythmiques

Cette épreuve est notée sur 20 points.

Pour les candidats batteurs, les 2 premières lectures sont exécutées à la voix, la troisième (polyrythmique) est exécutée sur 2 percussions à peau (bongo, congas...) fournies par le centre d'examen.

Pour les autres candidats, une des 2 premières lectures (au choix) est exécutée à l'instrument, la troisième (polyrythmique) est exécutée avec des claves et à la voix.

Les rythmes binaires à la noire et les silences correspondants à connaître (en plus de ceux du premier cycle!) sont les suivants :



Les rythmes binaires à la croche et les silences correspondant à connaître sont les suivants :



Les rythmes binaires à la blanche et les silences correspondants à connaître sont les suivants :



Les rythmes ternaires et les silences correspondants (en plus de ceux du premier cycle!) sont les suivants :



Lecture chantée

Cette épreuve est notée sur 10 points.

1ère épreuve :

A partir d'une note donnée (la tonique) et de l'armure (maximum une altération), le candidat indique la tonalité et chante les notes (avec le nom des altérations si besoin) d'une cadence parfaite chiffrée: dominante = accord de septième état fondamental, tonique = état fondamental

2^{ème} épreuve :

Le candidat déchiffre un texte musical communiqué lors de la mise en loge

4. Chant préparé en autonomie

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Deux chants sont communiqués au candidat un mois avant les épreuves orales. Le candidat en choisit un et le travaille seul.

Si le texte est en français, l'interprétation avec les paroles est obligatoire. Si le texte est en langue étrangère, le candidat, à défaut de pouvoir le chanter avec les paroles, peut chanter le nom des notes ou un phonème.

Cette épreuve est accompagnée au piano mais le candidat à la possibilité de s'accompagner luimême avec l'instrument de son choix (guitare, piano...) y compris en simplifiant l'arrangement.

B. Les épreuves écrites

Ces épreuves sont réalisées en autonomie. Les fichiers musicaux au format MP3 sont fournis au candidat, il les utilise comme il le souhaite sur un lecteur personnel (recommandé) ou sur le lecteur fourni par l'organisateur. La durée maximale de ces épreuves est fixée à 2h00.

1. Commentaire d'écoute

Cette épreuve est notée sur 5 points.

Les questions portent sur les notions musicales évoquées dans l'épreuve de 1^{er} cycle auxquelles il faut ajouter les styles d'écritures : homorythmie, mélodie accompagnée, imitation, canon, verticale, répétitive...

Les notions de mesures irrégulières et de modalités sont demandées.

2. Relevés de rythmes

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Les rythmes binaires et ternaires utilisés sont les mêmes que les rythmes à connaître et les silences correspondants des épreuves orales.

Les textes sont majoritairement issus du répertoire, les notes sont écrites, seul les rythmes sont à trouver.

3. Relevé d'accords

Cette épreuve est notée sur 5 points.

La tonalité et les notes de la basse sont données.

Pour les accords, il est demandé d'écrire uniquement le chiffrage des accords entendus, dans le chiffrage traditionnel (état fondamental et renversements des accords majeurs, mineurs et accord de 7^e de dominante à l'état fondamental).

Les degrés sont également à trouver.

4. Relevé à 2 voix

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Les textes sont majoritairement tirés du répertoire et exécutés au piano.

Les tonalités utilisées n'excèdent pas 3 altérations à la clé.

5. Relevé instrumental

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Les textes sont majoritairement tirés du répertoire.

6. Théorie

Cette épreuve est notée sur 10 points.

Les questions portent sur les notions musicales évoquées dans l'épreuve de 1^{er} cycle auxquelles il faut ajouter :

- des tonalités comprenant jusqu'à 4 altérations à la clé en mode majeur et mineur
- tous les chiffres indicateurs de mesure
- toutes les notes étrangères (note de passage, broderie, retard, anticipation...)
- tous les intervalles (seconde à octave, majeur, mineur, augmenté et diminué) et les intervalles redoublés
- les cadences : évitée, plagale, imparfaite, rompue
- les 3 formes de gammes mineures
- le chiffrage harmonique des accords (majeur, mineur et 7^e de dominante avec renversements)
- tous les termes de mouvement et indications de caractère
- la retranscription sur partition en transposant pour un autre instrument
- les compositeurs et leur temps